

Procès-verbal du conseil d'administration du lycée Saint-John Perse Jeudi 10 février 2022.

Lycée Saint-John Perse – Salle 120

Le conseil d'administration du lycée Saint-John Perse de Pau se réunit le Jeudi 10 février 2022 sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. DRAPPIER Jean-Christophe.

M. Drappier, vérifie que le quorum est atteint. 18 membres sur 29 sont présents en début de séance pour un quorum de 15 (Cf. fiche d'émargement jointe).

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

M. Drappier déclare la séance ouverte à 18h08

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par Mme Duten, proviseure-adjointe.

Adoption du procès-verbal du précédent conseil d'administration.

Le compte rendu du CA du 31 janvier 2022 est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Ordre du jour du conseil d'administration.

- **Questions administratives et financières**
 - Compte financier 2021
 - Affectation des résultats du compte financier
- **Questions pédagogiques et éducatives**
 - Présentation du rapport d'autoévaluation du lycée.

M Drappier rappelle que lors de la dernière séance du conseil d'administration la répartition de la DGH pour la rentrée 2022 a été rejetée, ainsi il doit ajouter à l'ordre du jour une nouvelle présentation de cette répartition pour la soumettre à délibération du conseil d'administration. En effet, conformément au Code de l'Education, en cas de rejet de la 1ere proposition, le Conseil d'Administration doit être convoqué dans les 10 jours qui suivent pour statuer à nouveau sur la répartition de la DGH, si cette seconde proposition est à nouveau rejetée c'est le chef d'établissement, en qualité de représentant de l'État, qui arrêtera l'emploi des dotations en heures

- **Questions diverses** : 3 questions ont été posées.

L'ordre du jour est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Préparation de la rentrée 2022 : répartition de la dotation globale horaire – 2^{ème} présentation

M Drappier indique qu'il présente la même proposition de répartition que celle présentée le 31/01/2022 car aucune autre proposition alternative ne lui a été soumise et les administrateurs qui avaient voté contre la proposition effectuée alors, avaient motivé leur vote en indiquant que ce n'était pas contre la proposition effectuée mais contre la politique gouvernementale et le manque de moyens donnés à l'établissement et à l'éducation en général.

M. Drappier rappelle brièvement les principes de la répartition de la dotation horaire globalisée déjà présentée pour la rentrée 2022 à l'aide d'un diaporama et selon le **document joint**.

Au niveau de la structure, la grande différence dont il faut tenir compte est une classe de seconde et de Terminale Générale en moins par rapport à cette année. Il est à noter que proposition est faite de créer une division de plus pour le niveau 1^{ère} G, limitée à 24 élèves.

La dotation n'a pas changé, elle est toujours de 1643.25 heures.

La marge est sur la formation des « heures groupes », sur les différents dispositifs d'accompagnement en AP.

Les grandes modifications en termes de choix pédagogiques qui ont été faits sur la répartition des heures de marge sont les suivants :

- plus de dédoublement en SES et SNT pour les 2GT
- AP en français et mathématiques pour les 2GT
- en 1STMG : plus de dédoublement en Economie-droit et en management
- en Tle G, constitution d'un groupe d'AP aligné pour les mathématiques et les SES.
- en Tle STMG : 1h de dédoublement en Economie-droit

Les moyens mis sur l'orientation restent inchangés.

M. Drappier fait également le point sur les postes d'enseignants :

- le poste de M. Leblanc risque de passer au mouvement car cela fait 3 ans qu'il n'a pas occupé ses fonctions. Donc on pourrait avoir 2 postes en mouvement et si 2 certifiés arrivent le BMP de 4h00 pourrait être supprimé.
- suppression d'un poste de lettres classiques (2 départs à la retraite)
- besoin d'un BMP en allemand avec la demande de reconduction de Mme Dransart, rattachée à saint Cricq.
- en anglais, une demande d'un stagiaire est faite pour combler les besoins.
- rien à signaler sur les postes en espagnol, chinois, SES, mathématiques et physique-chimie
- en Histoire-géographie, 2 postes seront vacants (celui de M. Coste qui part en retraite et le poste de Mme Fournier)
- en SVT, une suppression de poste est demandée sur le poste de Mme España qui demande d'ailleurs une rupture conventionnelle.
- en EPS, un CSD de 4h00 est fléché sur Lescar pour Mme Hiquet-Vaur
- enfin en éco-gestion, 2 postes vacants en 8011, 1 en 8012
- en 8031, un poste spécifique académique a été redéfini en lien avec le lycée de Guynemer.

M. Garret, représentant des personnels enseignants, précise que les heures BTS sont bien fléchées dans la répartition proposée. Aucun reproche n'est à faire sur le TRMD, mais l'enveloppe est jugée insuffisante pour répondre aux besoins des élèves, et plus particulièrement après les 2 années Covid.

M. Drappier propose de passer au vote.

Adoption de la répartition de la Dotation Horaire Globale 2022/2023 pour l'année scolaire telle qu'elle est présentée en pièce jointe.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
5	11	2	0	0	0

Délibération DEMACT N° 45 séance N° 5 du 10/02/2022

Délibération rejetée

Face à ce second rejet, M Drappier indique qu'il arrêtera donc, comme il lui revient de le faire, la ventilation des moyens pour l'année prochaine. M. Drappier laisse la parole à M. Devillebichot, gestionnaire-comptable pour la présentation du compte financier.

Compte financier 2021

Arrêt du compte financier

Rapport commun présenté par le gestionnaire comptable après un rappel de la réglementation. Le compte financier résume la totalité de la gestion pour un exercice donné. Le changement de logiciel étant chronophage, l'établissement a une légère avance dans le calendrier afin d'anticiper d'éventuels problèmes.

Au total 12 DBM ont eu lieu et nous avons 28756,80 € pour l'ensemble des prélèvements sur les fonds de réserve. L'ensemble de la répartition du budget est présenté dans divers tableaux (voir **documents joints**).

Gestion

- Exécution budgétaire :

1 071569.88 € de crédits ouverts exécutés / 1 237 040.25 € de prévisions de recettes.

- Détail du résultat par service :

M. Devillebichot explique la répartition pour chaque service. En AP, nous avons un excédent, ainsi que sur le service « Vie de l'élève » du fait de la prise en charge de la rémunération des AED, intégrée à ce volet. Le service « Administration et Logistique » présente un résultat déficitaire. Enfin, des tableaux de synthèse sont présentés pour montrer l'évolution des dépenses par service.

M. Bouchet-Raffin, représentant élève, demande des précisions de définition sur le terme « crédit ouvert ». M. Devillebichot lui précise qu'il s'agit de toutes les prévisions budgétaires faites.

M. Nivet, représentant des parents d'élèves, demande pourquoi le service « Vie de l'élève » est en augmentation. M. Devillebichot rappelle le contexte qui a généré moins de voyages et de sorties scolaires, mais aussi l'importance dans le budget de la paye à façon concernant les AED. De plus, un AED dit « Covid » a été nommé.

Le service ALO est stable. En 2021 48395 repas ont été servis (2,58 € /repas).

Amiard Ilan, représentant élève, fait une remarque sur le prix des repas donné et celui donné lors de la Commission menu, qui a eu lieu cette semaine (1,91 € le repas). M. Devillebichot explique que le coût réel des denrées, avec ses variables impondérables, existe toujours et explique donc cette différence.

Les bourses sont en très forte augmentation avec 225 élèves qui en bénéficient.

M. Garret souligne, en effet, que de plus en plus d'élèves sont en difficulté.

La ligne OPC est en augmentation et reprend toutes les acquisitions de matériels, l'équipement pour l'entretien et la restauration, le matériel acheté pour la salle de musculation, avec un total de 36741,92 €.

L'évolution des recettes tient compte également des sorties d'inventaires.

- Résultat de fonctionnement :

Données budgétaires

Immobilisation 2021 : 36741,92 €

Comptabilité

Compte de résultat :

Le fonctionnement est positif (+ 7273,94 €)

Le tableau « extourne » est présenté avec les opérations de 2020 sur 2021 (exercice passé) pour un total de 3204.18 €.

Les plus gros postes sont la rémunération pour ordre des AED, les bourses, la cantine, la viabilisation, les produits d'exploitation.

Résultat de fonctionnement : 7 273.94 €

La CAF (capacité d'autofinancement) est positive : 10 206.42 €

Après analyse des recettes et des dépenses, on arrive à un bilan équilibré (patrimoine, fonds de roulement, dettes, créances)

Résultat d'investissement : 161 400.61 €

- Bilan et présentation des indicateurs financiers

Fonds de roulement 263 337.16 €

Le fonds de roulement est à la hausse. L'argent dont a besoin l'EPL pour fonctionner est de 94 jours. La situation est saine avec 122 jours de trésorerie. Le taux de non recouvrement est en baisse.

Mme Most, puis M. Nivet demandent pourquoi on peut avoir des fluctuations avec le fonds de roulement. M. Devillebichot explique qu'il faut prendre en compte tous les reliquats existants, et qu'il faut aussi tenir compte de l'immobilisation des biens sur fonds propres : nous avons actuellement moins de 10% de nos immobilisations sur fonds propres.

Il est à souligner que le fonds social a été relancé ; en effet, pour éviter des frais d'huissier à l'établissement, le Fonds Social est en ce sens très bénéfique. Les créances contentieuses sont à 790,35 €, et le Fonds Social permet d'écumer beaucoup de situations.

Arrêt global du compte financier sans réserve

Affectation du résultat (+7273.94 €) au compte de réserve unique 10681

M. le Proviseur soumet à délibération l'arrêt du compte financier

Le conseil d'administration délibère et adopte le compte financier.

Arrêt sans réserve des comptes de l'exercice au volume de recettes et de dépenses du compte financier tel que présenté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 43 séance N°5 du 10/02/2022

Adopté.

Affectation du résultat du compte financier

Le conseil d'administration vote la répartition des résultats du compte financier, et décide l'affectation au compte de réserve unique + 7273.94 €.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 44 séance N°5 du 10/02/2022

Adopté

M. Drappier souligne le fait que la situation financière est correcte et saine. M. Devillebichot remercie l'ensemble des membres du CA pour l'adoption à l'unanimité de ce compte financier.

M. Hespel, représentant des enseignants, demande quelles sont les conséquences pour le gestionnaire et un établissement scolaire en cas de mauvaise gestion.

M. Devillebichot explique que si le fonds de roulement est négatif on ne peut plus engager aucune dépense, et qu'il est nécessaire de lister les priorités.

Mme Most demande si le gestionnaire-comptable voit sa responsabilité pécuniaire engagé.

M. Devillebichot répond par l'affirmative : la responsabilité pécuniaire personnelle est engagée. Quelques exemples sont pris à cet effet pour le justifier.

Présentation du rapport d'autoévaluation

M. Drappier rappelle que le lycée fait l'objet d'une évaluation cette année (comme plus d'une centaines d'établissements de l'académie cette année).

M Drappier indique y voir une opportunité intéressante pour le lycée qui ne dispose pas de projet d'établissement clairement établi. Le travail réalisé servira de base pour rédiger l'an prochain le projet d'établissement.

L'évaluation s'effectue en deux étapes :

1. Une autoévaluation – réalisée par et avec les différents acteurs de l'établissement.
2. Une évaluation externe - réalisé par des personnes extérieures. Prolongement de l'auto-évaluation, l'évaluation externe s'appuie sur les mêmes données et permet d'accroître la capacité de l'établissement à observer son propre fonctionnement.

La phase d'autoévaluation vient de s'achever, elle a conduit au rapport présenté ce soir. Celui-ci sera transmis à l'équipe d'évaluateurs externes constituée de trois personnes désignées par l'autorité académique (1 IA-IPR et 2 personnels de direction). Ils viendront dans l'établissement entre le 11 et le 13 avril 2022 pour rencontrer les équipes. Ce sont eux, à partir du rapport d'autoévaluation qui décideront de ce qu'ils veulent voir dans l'établissement et qui ils veulent rencontrer. Ils viendront présenter ce pré-rapport au lycée devant le CA entre le 23 et le 25 mai 2022.

A l'issue de cette phase, rédaction d'un rapport définitif, avec préconisations et calendrier. Validé au niveau académique puis communiqué au chef d'établissement et au C A.

M Drappier présente ensuite les grandes lignes du rapport autoévaluation (**document joint**)

- Démarche retenue et calendrier
- Contexte de l'établissement
- Synthèse des analyses par grands domaines
 - Domaine 1. Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement.
 - Domaine 2. La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire.
 - Domaine 3. Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement.
 - Domaine 4. L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.
- Synthèse générale de l'établissement
 - Points forts / Ressources
 - Points de vigilance / marges de progrès / Contraintes
 - Choix proposés / Leviers d'amélioration pertinents, efficaces et cohérents entre eux identifiés par l'établissement
- Orientations stratégiques préconisées, plan d'actions et plan de formation associé

4 groupes de travail se sont réunis, correspondant au 4 domaine retenus. Les représentants parents, élèves ont été reçus, et l'ensemble de la communauté a reçu des questionnaires adaptés à leur positionnement dans l'établissement.

De l'ensemble ce travail, il en ressort des points forts et des points faibles, qui serviront d'appui pour la future rédaction du projet d'établissement.

Ainsi, le lycée dispose d'une offre de formation très variée et de nombreuses actions sont mises en œuvre pour l'orientation. Il est nécessaire de mettre en valeur et de mieux organiser ces dernières. Le Parcours Avenir reste à formaliser. Nous avons retenu des points de vigilance : les taux de mentions sont faibles (10% en dessous des taux attendus), les résultats de nos élèves en STMG et surtout la situation des élèves fragiles (prise en charge des élèves sur le plan social et scolaire) qui pour certains, choisissent la voie STMG et pas la voie professionnelle. Si l'établissement offre beaucoup de choix aux élèves, l'iniquité du nombre d'élèves par groupe pose question. Nous avons de nombreux points forts : les sportifs, le pôle linguistique et le pôle tertiaire.

Le climat scolaire est serein avec une Maison des Lycéens qui joue un rôle important. Ainsi, nous recensons peu d'élèves en situation de mal-être. Le règlement intérieur a été réadapté et le GPDS réactivé, au même titre que le Fonds social.

19h28 : départ de 3 représentants élèves (M. Amiard, M. Bouchet-Raffin et M. Rochelois).

Face aux élèves en difficulté, un effort particulier a été porté sur les PAP, PAI, leurs rédactions et leurs diffusions auprès des enseignants. A souligner, au sein du lycée, la présence, d'une U.E où les élèves sont très bien intégrés à la structure.

Cet exercice a mis en valeur les points de vigilance sur lesquels il nous reste à travailler : le diagnostic de sécurité, le CESC à réactiver, le CVL l'ayant déjà été, la prise en charge du stress des élèves, la gestion de l'absentéisme, ainsi que quelques cas de phobie scolaire. Il est nécessaire de renforcer les liens entre les collègues et le lycée face à la diversité des publics et des situations (CSP, origines géographiques). Le rôle des éco-délégués dans une démarche de développement durable reste à encadrer. Enfin, nous avons conscience des besoins importants en terme de rénovation (peinture, aménagements extérieurs, construction d'une salle polyvalente...). Sur l'aspect organisationnel, la question du samedi matin revient assez souvent et demande une réflexion d'ensemble. La cantine et ses menus reste également un point de forte diversité, correspondant à des divergences de goûts personnels.

Le domaine 3 a permis de souligner que la politique RH du lycée est respectueuse du statut de chacun. Beaucoup de commissions ont été relancées. Un point de vigilance est retenu concernant les postes des agents, mais aussi sur l'évolution du métier des enseignants. La gestion du BTS SIO avec la gestion de la cyber sécurité pose problème ; ce dossier avançant assez lentement, mais avec de nets progrès récents.

Globalement le fonctionnement est correct avec une nette amélioration de la communication interne et externe, des relations positives avec les parents d'élèves, ainsi qu'avec la collectivité de rattachement.

Le rapport s'achève sur une synthèse insistant sur le constat d'un bon climat scolaire avec des équipes pédagogiques stables et investies, qui assurent une véritable cohérence des parcours. Le personnel est écouté au sein d'instances vivantes et réactivées, et avec une politique RH jugée positive.

Mais il faut veiller à travailler le projet d'établissement, avec la mise en valeur du lycée par rapport aux 2 autres lycées de Pau, et l'élaboration d'une véritable politique de la prise en charge de la fragilité. La question des emplois du temps et des grilles horaires reste à trancher : samedi matin, pause méridienne, début et fin des cours, questions organisationnelles.

Mme Most justifie la nécessité de fixer des cibles pour mieux établir des résultats et effectuer des résultats de suivi.

M. Auria, représentant des agents, demande à ce que les agents soient intégrés au projet d'établissement. Il évoque la question critique des postes au sein du lycée : 19 postes + 1 provisoire. Au mouvement actuel de agents, il n'y a qu'un poste en mouvement sur 3 vacants. Pour lui, la volonté de la Région est de supprimer 4 postes. Le Conseil Régional reste sourd aux demandes du personnel, et pour ce dernier 15 personnes seraient suffisantes pour l'entretien du lycée.

Mme Alonso, représentante pour la Région, s'étonne de la situation et lui demande un rapide historique.

M. Auria fait référence à un outil de dotation, jugé inefficace, et prouve d'une volonté de réorganisation et de répartition des moyens humains. Cet outil aboutit simplement à des suppressions de postes. Il y a eu, 2 passages de commissions au lycée. Au début il s'agissait de supprimer 2 postes. Puis, quand une autre commission est passée, elle est revenue sur les surfaces de l'EPL et au final, il apparaît qu'il faut toujours supprimer plus de postes. Les salles mixtes (moitié cours/informatique) ne sont pas considérées comme des salles informatiques, alors qu'elles demandent autant de travail que les salles 100% informatique. L'âge des agents n'est pas pris en compte dans cet outil de dotation. Enfin, les agents doivent gérer les usages et les dégradations des usagers. La situation n'est pas tenable pour M. Auria, car les agents, sont parfois obligés de renoncer à certaines tâches. Présent depuis longtemps au lycée, M. Auria constate une dégradation du quotidien, avec en plus, des travaux de rénovation qui tardent et qui alourdissent le travail des agents.

Mme Alonso lui répond qu'elle va analyser la situation, mais pense ne pas lui donner raison, au final, sur son explication.

M. Auria insiste à nouveau sur les difficultés quotidiennes des agents à faire leur travail.

M. Devillebichot donne des informations supplémentaires : l'entretien du m2 est compliqué, beaucoup d'agents ont plus de 55 ans, les remplacements s'arrêtent au 31 juin, avec pour conséquence plusieurs semaines de remplacement en moins. Avec les contractuels existants, le lycée est doté de 20 agents avec des demandes dûment argumentées. Pour l'instant, la situation est gelée.

Mme Most suggère la végétalisation des salles de classe pour aider à lutter contre le stress des élèves et favoriser le bien être dans l'établissement. Ceci risque d'augmenter considérablement le travail demandé aux agents.

M. Auria confirme que cette proposition paraît difficile à mettre en place.

Questions diverses

Questions des représentants des enseignants

1/ Est-il prévu un aménagement du chemin Barincou à la fin des travaux Hélioparc ?

M le Proviseur répond qu'il n'a pas d'information pour toute la rue Barincou mais suite à sa demande, la mairie lui a indiqué que des aménagements de sécurisation seront effectués sur la liaison rue Jules Ferry / Chemin Barincou.

2/ Demande de rénovation de la salle 305

M le Proviseur répond que de nouveaux ordinateurs vont être déployés dans cette salle. Le master a été réalisé et les PC sont disponibles. Il était initialement prévu de les installer pendant les congés mais cela sera un peu reporté car les agents seront mobilisés pour installer la nouvelle salle des professeurs afin que les professeurs puissent l'occuper au retour des vacances. Du retard est en effet constaté avec le chantier de la salle des professeurs, qui devait être livrée pour le retour des vacances de la Toussaint, et qui, maintenant devrait l'être pour le retour des vacances de février.

3/ Point sur les fenêtres. Il y a des finitions autour des portes fenêtres du CDI qui n'ont pas été réalisées ? Interrogations sur la solidité des poignées des fenêtres. Qui vérifie les travaux ? Y aura-t-il une enquête de satisfaction auprès du personnel évaluant les différents aspects des travaux ?

Il n'y aura pas d'enquête de satisfaction car la région ne le fait jamais. Le chantier des fenêtres a connu des problèmes d'approvisionnement et le chantier a pris du retard. Les entreprises sont en train d'achever les finitions avec des réserves à lever.

M. Darmaillacq, représentant des enseignants, demande quand les casiers devront être vidés en salle 29.

M. Drappier lui répond qu'un message va être envoyé à tous et que cette opération devra s'effectuer durant les 3 premiers jours de la rentrée des vacances de février.

M. Devillebichot expose les problèmes restants sur le chantier de la salle des professeurs : manque les serrures, les clés, certaines portes des toilettes. Finalement le chantier a 4 mois de retard.

Avant de clôturer la séance, M. Drappier informe les membres du CA qu'il a commencé, avec les professeurs d'EPS un travail de reconnaissance officielle des classes dites « promo-sport » afin de valoriser ces classes et le travail effectué par le lycée en direction des jeunes sportifs. Il s'agit d'obtenir pour le lycée la labellisation d'une ou plusieurs sections d'excellence sportive. En effet, le cahier des charges de ces sections correspond à ce qui est mis en place dans les classes Promo-sport.

Plus aucune question n'étant posée, M Drappier déclare clos le Conseil d'Administration à 20h15.

Le secrétaire de séance
Mme Duten

Le président du conseil d'administration
JC Drappier